*DEPARTEMENT DU NORD*

*Arrondissement de Valenciennes*

*Ville d'Escaudain*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2025**

CONVOCATION EN DATE DU 26 MARS 2025

DELIBERATION N° 06/03/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, RISBOURG Dominique, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à Mme. RISBOURG Dominique, M. DRELON André donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles, M. SION Michel donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. GERNEZ Marc donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GUIOT Christelle donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine, M. CLOET Geoffrey donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno

Membres excusés : Mmes TRIOUX Annick, PLAYE Maryse, DI GIULIO Cécile, GALAND Mélanie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

**OBJET : Vote des taux 2025 des trois taxes locales**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la loi modifiée n° 80-10 du 10 Janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Considérant que le vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, prévu à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, doit intervenir avant le 15 avril de chaque année (avant 30 avril, l'année de renouvellement des conseils municipaux) ;

Considérant que le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés ;

Vu le projet de Budget Primitif 2025 voté ce jour ;

Considérant que pour équilibrer le Budget Primitif 2025, il est nécessaire d'obtenir un « produit fiscal attendu » de 2.113.798 € et qu'il convient de fixer en conséquence le taux des impôts à percevoir au titre de l'année 2025 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DÉCIDE** de fixer comme suit le taux 2025 des trois taxes :

- Taxe foncière bâtie (T.F.B)..... 41,61 %
  *(soit 22,32 % taux communal 2020 + 19,29 % taux départemental 2020)*

- Taxe foncière non bâtie (T.F.N.B)..... 69,78 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires – T.H.R.S) : 23,29 %

Ces taux sont portés sur l'état n° 1259 - Taux FDL 2024 intitulé « Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 ».

*Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à Mme. RISBOURG Dominique), DRELON André (pouvoir remis à M. WERY Jean-Charles), RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle (pouvoir remis à Mme. MARCUZZI Jeannette), PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno),* PETIT Dimitri

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,

Stievenard

STIEVENARD Karine.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE
Date de réception en Sous-Préfecture : 14/04/2025
N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20250408-06_03_2025-DE
Date d'affichage : 18/04/2025
Le Maire,

Bruno SALIGOT.